



Banque Camerounaise  
des Petites et Moyennes Entreprises

COMMUNIQUE N° ~~DD.2 AU 12/06/25~~ PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE  
l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/BC-PMESA/CIPM/2025 du 05 Mai  
2025 Pour la conclusion d'un Accord-cadre à bons de commandes relatif à  
l'évaluation, à la valorisation et à la sécurisation du patrimoine foncier et du  
portefeuille de garanties immobilières de la BC-PME soit 300 biens immobiliers à  
évaluer

#### FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT BC-PME 2025 et SUIVANTS

Le Directeur Général Adjoint porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné Les Experts Immobiliers Assermentés AMADOU LOGONE Matricule ONAC N° 090/1987 et EPOUNE Thomas Matricule ONAC N° 241 ont été déclarés attributaires de l'Accord cadre relatif à ladite Consultation.

Lesdits experts retenus sont par conséquent invités, pour la suite de la procédure, à bien vouloir prendre l'attache de :

Direction Générale BC-PME SA, 516, Rue 1157

Direction des Moyens Généraux, Cabinet du Directeur

Tel : 222351370/681582101/694178728.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- PCA/BC-PME SA



  
Amadou Haman  
Directeur Général Adjoint

Yaoundé, le ~~12 JUIN 2020~~



Banque Camerounaise  
des Petites et Moyennes Entreprises

DECISION N° 164/BCPME PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE N° 00/AC/BC-PME S.A. passé par Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/BC-PMESA/CIPM/2025 du 05 Mai 2025 Pour la conclusion d'un Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'évaluation, à la valorisation et à la sécurisation du patrimoine foncier et du portefeuille de garanties immobilières de la BC-PME soit 300 biens immobiliers à évaluer.

Le Directeur Général Adjoint

- Vu la Loi 2017/011 du 11 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Arrêté N°00243/MINFI du 16 août 2014, portant Agrément de la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises en qualité d'établissement de crédit ;
- Vu la Résolution N° 05/CAO/2014 portant confirmation de la nomination du Directeur Général Adjoint de la BC-PME SA ;
- Vu la Résolution N° 03/CAE/2023 du 03/10/2023 portant autorisation de la continuité de service de la Direction générale de la BC-PME SA ;
- Vu la Résolution N° 10/CAO/2025 du 15 Avril 2025 portant Adoption du Plan de Passation des Marchés de l'exercice 2025 ;
- Vu la CONSULTATION N° 001/AONO/BC-PMESA/CIPM/2025 du 05 Mai 2025 Pour la conclusion d'un Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'évaluation, à la valorisation et à la sécurisation du patrimoine foncier et du portefeuille de garanties immobilières de la BC-PME soit 300 biens immobiliers à évaluer.
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 04/05 2025,

#### DECIDE

Article 1er : Les Experts Immobiliers Assermentés AMADOU LOGONE Matricule ONAC N° 090/1987 et EPOUNE Thomas Matricule ONAC N° 241 sont attributaires de **Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'évaluation, à la valorisation et à la sécurisation du patrimoine foncier et du portefeuille de garanties immobilières de la BC-PME soit 300 biens immobiliers à évaluer**

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- PCA /BC-PME SA
- Chrono/Archivage



Fait à Yaoundé, le 12 JUIN 2025

Amadou Haman  
Directeur Général Adjoint